



Modifications apportées aux frais applicables aux comptes bancaires d'entreprise CIBC

En vigueur le 1^{er} septembre 2017

Pour en savoir plus

consultez un conseiller PME CIBC
visitez le site
cibc.com/servicesbancairesauxentreprises
appelez au 1 800 465-CIBC (2422)

¹ C'est-à-dire les guichets automatiques bancaires qui n'affichent pas le nom ou le logo de la Banque CIBC.

² Le nouveau barème des frais s'appliquera comme suit : la plupart des opérations effectuées à un centre bancaire ou à un guichet automatique bancaire après 18 h, heure locale, le 31 août 2017 seront datées du 1^{er} septembre 2017. Les opérations effectuées à un centre bancaire ou à un guichet automatique bancaire après 21 h 30, heure locale, le 31 août 2017 seront traitées le 1^{er} septembre 2017. Les opérations effectuées par l'intermédiaire des services bancaires téléphoniques ou des services bancaires en ligne après 18 h, heure normale de l'Est, le 31 août 2017 seront datées du 1^{er} septembre 2017.

³ Si vous choisissez d'annuler votre compte, vous demeurez responsable de tout solde impayé inscrit à votre compte à la date de l'annulation et êtes tenu de le rembourser, le cas échéant.

La conception graphique du cube CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.

Contenu

Modifications apportées :

aux retraits effectués à des guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC

au Service de dépôt par sacoche

aux Comptes Affaires à intérêt CIBC



Nous vous remercions d'avoir choisi la Banque CIBC pour vos besoins en services bancaires et financiers. Nous avons à cœur de vous aider à choisir les comptes et les services adaptés à vos besoins particuliers et de vous informer de tout changement apporté à vos comptes bancaires d'entreprise. Votre conseiller PME CIBC est à votre disposition pour évaluer vos options bancaires actuelles et veiller à ce que vous les utilisiez de la façon la plus efficace et la plus rentable.

En continuant d'utiliser votre compte bancaire d'entreprise après l'entrée en vigueur des modifications apportées, vous acceptez ces modifications.

Bien entendu, vous pouvez annuler votre compte sans frais dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur des modifications en communiquant avec votre conseiller PME CIBC ou en appelant les services bancaires téléphoniques au 1 800 465-CIBC (2422)³.

La présente brochure résume les changements qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2017, à moins d'indication contraire dans l'entente écrite que vous avez avec nous.

Retraits effectués à des guichets automatiques autres que ceux de la Banque CIBC¹

| | Frais jusqu'au 31 août 2017 | Frais à compter du 1 ^{er} septembre 2017 ² |
|-----------|-----------------------------|--|
| Au Canada | 1,50 \$ [^] | 2,00 \$ [^] |

[^] En plus des frais d'opération, le cas échéant. Certains guichets automatiques peuvent imposer des frais supplémentaires.

Service de dépôt par sacoche

La Banque CIBC offre deux types de service de dépôt par sacoche : le Service de dépôt par sacoche régulier et le Service GAB – sacoche combinés, qui exige qu'une opération correspondante soit effectuée au moyen d'un guichet automatique bancaire CIBC.

Aux fins de calcul des frais d'opération et des frais liés aux effets déposés, les dépôts effectués au moyen du Service de dépôt par sacoche régulier seront traités comme des opérations multiservices. Les frais ci-dessous s'appliqueront à chaque opération effectuée en sus des montants inclus dans votre forfait de compte bancaire.

| | Frais jusqu'au 31 août 2017 | Frais à compter du 1 ^{er} septembre 2017 ² |
|---|-----------------------------|--|
| Frais d'opération (le cas échéant) | 1,00 \$ | 1,25 \$ |
| Dépôt d'espèces – billets (par tranche de 1 000 \$) | 2,25 \$ | 2,50 \$ |
| Dépôt de pièces de monnaie (par tranche de 100 \$) | 2,25 \$ | 2,50 \$ |

Les dépôts effectués par l'intermédiaire du Service GAB – sacoche combinés continueront d'être traités en tant qu'opérations libre-service et ne seront pas assujettis à l'augmentation des frais indiqués ci-dessus.

Comptes Affaires à intérêt CIBC

Le service de certification de chèques ne sera plus offert pour les Comptes Affaires à intérêt CIBC. Parmi les autres modes de paiement, on retrouve les traites bancaires, les mandats et les virements de fonds à un compte d'entreprise qui accepte les chèques certifiés.